

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre, à dix-neuf
Présents :	60	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	8	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	9	Saint-Flour, après convocation légale en date du 14
Votants :	69	novembre 2023, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Jean-Luc BOUCHARINC, MME Sylvie VAISSADE, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Joël BRUN, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, M. Daniel GINHAC, M. Jean-Pierre JOUVE, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, MME Sylvie PORTAL, M. Loïc POUDEROUX, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, MME Catherine FOSSE BALDRAN, MME Bernadette RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Sébastien CUSSAC, M. Robert ROUSSEL, M. Pierre SEGUIS, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Hervé VIGIER, M. Claude BONNEFOI, M. Vital GENDRE, M. Éric GOMESSE, M. Christian RISS, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS.

Pouvoirs :

M. Gilles BIGOT donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE
M. Richard BONAL donne pouvoir à MME Marina BESSE
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Frédéric DELCROS
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUGNET
MME Nathalie LESTEVEN donne pouvoir à MME Martine GUIBERT
MME Annick MALLET donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT
MME Marine NÈGRE donne pouvoir à MME Maryline VICARD

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **24 NOV. 2023**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **24 NOV. 2023**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application **telerecours** citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception préfectoral
01520068660-20231120-DEL2023-244-DE
Date de télétransmission : 24/11/2023
Date de réception préfecture : 24/11/2023

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA VALORISATION TOURISTIQUE DES GORGES DE LA TRUYERE DANS LE CADRE DE LA ROUTE DE L'ENERGIE 2019-2023 - APPROBATION DE L'ANNEXE FINANCIERE 2023

RAPPORTEUR : Monsieur Guy CLAVILIER

Vu l'approbation de la convention de partenariat entre Saint-Flour Communauté, EDF, EDF HYDRO LOT et le Syndicat Mixte du lac de Garabit Grandval pour la valorisation touristique des gorges de la Truyère dans le cadre de la Route de l'Energie, par délibération du Conseil communautaire n°2019-300 du 20 juin 2019, pour la période 2019-2023 ;

Vu l'article 2 de ladite convention disposant qu'une annexe financière annuelle viendra préciser les actions retenues au titre de l'exercice ;

Considérant qu'il est proposé d'inscrire dans l'annexe financière 2023 de la convention Route de l'Energie les opérations et crédits suivants :

Thématique	Maître d'ouvrage bénéficiaire	Descriptif de l'opération	Coût opération 2023 (TTC)	Participation EDF
Culture, patrimoine	Saint-Flour Communauté	Etude de conception d'une exposition itinérante sur les « Mémoires de Grandval ».	23 064 €	2 500 €
Valorisation touristique	Saint-Flour Communauté	Suivi de la fréquentation sur la vallée de la Truyère	1 075 €	500 €
Culture, patrimoine	Saint-Flour Communauté (Ecomusée)	Exposition plein-air Viaduc de Garabit	28 425 €	2 000 €
TOTAL				5 000 €

Vu l'avis favorable du bureau exécutif en date du 06 novembre 2023 ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ↓ **APPROUVE** l'annexe financière 2023 telle que jointe à la délibération ;
- ↓ **AUTORISE** Madame le Président à signer ladite annexe financière et toutes pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

POUR : 69 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX

Reçue en préfecture
015-29060660-20231120-DELIB2023-244-DE
Date de télétransmission : 24/11/2023
Date de réception préfecture : 24/11/2023

Partenariat pour la valorisation touristique des Gorges de la Truyère dans le cadre de
la Route de l'énergie entre

Saint-Flour Communauté
Le Syndicat Mixte du lac de Garabit Grandval
EDF

Thématique	Maître d'ouvrage bénéficiaire	Descriptif de l'opération	Coût opération 2023 (TTC)	Participation EDF
Culture, patrimoine	Saint Flour Communauté	Etude de conception d'une exposition itinérante sur les "Mémoires de Grandval"	23 064 €	2 500 €
Valorisation touristique	Saint Flour Communauté	Suivi de la fréquentation sur la vallée de la Truyère	1 075 €	500 €
Culture, patrimoine	Saint Flour Communauté (Ecomusée)	Exposition plein-air Viaduc de Garabit	28 425 €	2 000 €
TOTAL				5 000 €

IMPORTANT : le règlement de cette contribution s'effectue aux conditions suivantes :

À l'issue de la réalisation des engagements, une facture conforme ou un titre exécutoire de paiement doit être adressée au service comptable d'EDF :

- sous format électronique :

Pour mettre en œuvre cette solution, le partenaire doit adresser un message électronique à : projet-defacto@edf.fr (attention cette adresse n'est pas une adresse de facturation). Les instructions lui seront ensuite communiquées et il pourra ensuite déposer la(les) facture(s) conforme(s), au format informatique, sur la plateforme dédiée.

La facture devra faire apparaître le numéro de commande qui sera communiqué après signature de la présente convention.

Le paiement s'effectue par virement bancaire à 60 jours date d'émission de la facture.

Pour Saint-Flour Communauté

Pour le Syndicat Mixte du lac de
Garabit - Grandval

Pour EDF Hydro Lot Truyère

Céline CHARRIAUD, Présidente

Jean-Jacques MONLOUBOU,
Président

Caroline TOGNA, Directrice